RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT REGION GUADELOUPE

000000000000

*** ** ***

AVIS

6ème réunion plénière ordinaire du Conseil Régional de la Guadeloupe de l'année 2022

Vendredi 25 novembre 2022- Hôtel de Région

Présenté par Monsieur Félix LUREL

Président du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République;
- Vu la saisine du conseil régional en date du 11 novembre 2022, référencée PCR-AR/CAB-RB/DGS-JLB/DAJA-JT/SA-AL/CR22-06 portant sur :

Ordre du jour:

- 1. Adoption des procès-verbaux des séances de l'assemblée plénière en date du 11 et 31 mars, du 8 avril, des 30 juin et 28 juillet 2022
- 2. Décision modificative du budget primitif n°1 de l'exercice 2022
- 3. Autorisation donnée au président du conseil régional pour engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif 2023
- 4. Autorisation donnée au président du conseil régional pour mettre en place une ligne de trésorerie pour l'exercice 2023
- 5. Présentation de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur une proposition d'avenant à la convention de la délégation de service publique du câble sous-marin "Guadeloupe Numérique" reliant la Guadeloupe à Porto-Rico confiée à la société Global Caribbean Network (GCN)
- 6. Modification de la délibération n° CR/21-865 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à son président
- 7. Communication de la feuille de route concertée du contrat d'accompagnement renforcée du SMDEAG
- 8. Questions diverses

Etaient présents :

Mmes: Héléna NARAYANIN-SIOUSARRAM, Lucette VAIRAC

MM: Claude KIAVUÉ, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Joël RABOTEUR, Alex RODEF

Sont excusés:

Mme Joëlle BARTEBIN, M Hilarion BEVIS-SURPRISE, M Gustave BYRAM, Mme Pauline COUVIN-ASDRUBAL, M Alcide DONNAT, Mme Aminata ELUTHER, Mme Gilberte FRENAY, M Thierry GARGAR, M Michel GEOFFROY, M Jean-Jacques JÉRÉMIE, Mme Marie-Claude PERNELLE, M PHILOGÈNE, M Jack SAINSILY et M Alain SOREZE.

Réuni en commission générale le mardi 22 novembre 2022 à 9h30, le CCEE a apprécié l'éclairage de Monsieur David JANKY, directeur des affaires financières.

Qu'il en soit remercié.

A l'issue de sa commission générale, le CCEE a émis les observations suivantes :

Je ne saurais commencer mon propos sans mentionner cette cyberattaque que subit la Région depuis quelques jours.

Aujourd'hui, face à des périls, multiples et polymorphes et aux périmètres divers, notre capacité de résistance est menée à rude épreuve. A peine sorti d'une pandémie, le monde est secoué par une guerre européenne dont on a du mal à apercevoir l'issue et l'impact sur l'équilibre global de demain. Et voilà qu'à l'échelon de notre archipel, alors que les stigmates laissés par le passage de Fiona occupent encore les esprits et mobilisent les énergies, un acteur majeur des pouvoirs locaux est maintenant visé par des cybercriminels.

Le CCEE ne peut que former le vœu que les clés de sortie de cette crise soient rapidement trouvées, sans préjudice insupportable pour l'administration régionale, ses partenaires et plus largement, l'économie guadeloupéenne.

L'examen des affaires portées par l'ordre du jour de cette assemblée plénière a conduit le Conseil à se concentrer sur la première décision modificative de 2022.

Il note que cette DM n'a d'incidence ni sur l'équilibre budgétaire ni sur le montant total du budget.

Ces modifications impactent exclusivement les autorisations de programmes et d'engagements, afin, principalement, de faire face aux dépenses supplémentaires et urgences occasionnées par la tempête Fiona.

En matière d'environnement et d'espaces verts dans les lycées, le CCEE suggère à la Région de proposer à la communauté scolaire l'installation de jardins partagés permettant de sensibiliser les lycéens à l'effort de résilience alimentaire et aux principes de l'agriculture raisonnée, notamment.

En outre, le conseil a favorablement noté l'effort de la Région en matière d'installation des réservoirs- tampons dans les lycées et l'encourage à poursuivre cette démarche.

Plus largement, s'agissant des mesures d'atténuation de la crise de l'eau sur les ménages, le CCEE apprécie que des citernes individuelles soient proposées par la Région.

Par-delà cet accompagnement nécessaire, le CCEE préconise qu'un partenariat soit noué entre les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux, afin d'organiser des dispositifs similaires au bénéfice des nombreuses familles -souvent paupérisées- vivant en habitat collectif.

Pour finir sur l'examen de la DM, le CCEE approuve les différents ajustements rendus nécessaires par l'actualité et le calendrier budgétaire défini par l'Exécutif.

L'adoption de ce document budgétaire nous offre l'occasion de rappeler la nécessité d'un ajustement individuel et collectif de nos pratiques et nos comportements face au changement climatique.

La Guadeloupe était déjà vulnérable, elle a encore été fragilisée par Fiona.

Or, il est aujourd'hui établi, reconnu unanimement, que ce type de phénomène météorologique risque de se répéter et de s'amplifier. Il nous appartient dès lors, d'approfondir la compréhension de ces contingences, afin d'en anticiper les conséquences.

Cela pourrait se traduire par une évaluation des aménagements – notamment, un bilan des enrochements réalisés sur le territoire – l'analyse actualisée des bassins versants, d'une part, et d'autre part, par une mobilisation de toutes les expertises nécessaires pour anticiper les catastrophes potentielles.

Le CCEE invite aussi les décideurs publics à explorer et exploiter davantage les services rendus par la nature, en développant le génie écologique.

La végétalisation bien pensée des talus, le reboisement des berges, le curage régulier et minutieux des canaux, des opérations de renaturation d'espaces urbains sont autant d'actions à développer.

Plus encore, des actions de sensibilisation adaptées aux différents publics -professionnels de l'habitat et de la construction inclus- en mobilisant le secteur associatif, sont indispensables à l'appropriation par tout un chacun des principes qui doivent forger le vivre ensemble.

Pour sa part, le CCEE a récemment profité de l'événement de la Route du Rhum pour apporter sa contribution à cette éducation de proximité, en organisant, au village du Macte, des causeries, mini-conférences interactives, autour des problématiques du climat et de la biodiversité, entre autres sujets.

Un effort de communication est en effet primordial pour assurer la durabilité des aménagements publics. Il en va de même pour l'acceptabilité par le public et le succès espéré des alternatives décarbonées proposées par la Région en matière de transports et déplacements.

Il importe que les différents outils de transition contribuent à réduire les inégalités et prennent en compte la diversité des citoyens.

Tâchons, ensemble, de faire de cette étape une transition juste et socialement désirable.

Basse-Terre, le 24 novembre 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL
DE LA CULTURE DE L'EDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT